T. A

## SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTRÉAL

## SOMMAIRE

I Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Visite pastorale pour 1911. — III Avis au clergé : Messe pro populo. — IV Société d'une messe. — V Union Saint-Jean. — VI Prières des Quarante-Heures. — VII La station quadragésimale (II). — VIII La mission chrétienne de Cauton. — IX Sœurs de la Providence : Profession religieuse.

## OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 26 mars

Messes basses partout et messe chantée dans les chapelles semi-publiques (1):

Messe du IV dim. du Carême, semi-double (privilégié contre tout office de 2e cl.); 2e or. A cunctis, 3e Omnipotens; préf. du Carême.

Messe chantée dans les églises et chapelles publiques (1) :

De l'ANNONCIATION, double de le cl.; comme le 25 mars; mém. du IV dim.; pendant le Credo, tous s'agenouillent au chant du v. Et incarnatus es... factus est; préf. de la Ste Vierge et in Annuntiatione; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de saint Jean Damasiène et du dim.

## TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 2 avril

Tous les titulaires d'église paroissiale, qui tombent, cette année, entre le 2 avril et le 29 avril n'auront leur solennité que le 30 avril.

Comme le dimanche de la Passion est privilégié contre tout office même de le cl. (Rubr. génér. du brév., titre x, n. 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre vi; Décret génér. du 2 déc. 1896, 111 n. 3754).

J. S.

<sup>(1)</sup> On appelle chapelle publique celle qui est ouverte librement au public qui en occupe a bancs; si l'on y chante habituellement la messe, elle sera celle de la solennité; dans le contraire, elle sera celle du Jour. La chapelle semi-publique est celle dont les bancs sont stinés aux membres d'une communauté qui admet, par faveur, un petit nombre de permes du dehors; on ne chante pas dans ces chapelles semi-publiques les messes des fêtes nises au dimanche, mais toujours la messe du jour. On peut y béoir des cierges, mais le Evrier même (non le dimanche, vu qu'on n'y fait pas de solennité).